

# CGT

M A T M U

TRACT  
31 JANVIER  
2022

Il ne suffit pas  
de s'indigner,  
il faut s'engager !



**MATMUT PROTECTION JURIDIQUE**

Une prise de conscience qui nécessite des  
actes forts

Suite au droit d'alerte effectué par la CGT le 6 mai 2021 auprès de la DRH, une enquête a été réalisée ...

... tant auprès du service d'assistance juridique que de celui de gestion protection juridique, et ce, comme annoncé dans notre tract du 28 juin 2021 (<https://www.cgt-matmut.fr/mpj-enquete-en-cours-suite-a-notre-alerte/>).

L'enquête a été menée, conformément à la législation, par un représentant de la Direction et un représentant des salariés, en l'occurrence Emmanuelle Délié, élue CGT au CSE.

**67 collègues ont souhaité s'exprimer** sur leurs conditions de travail, demandant **cinq mois** au cours desquels ces derniers ont été entendus individuellement, de manière confidentielle, durant 2H à 3H.

Ces entretiens n'ont pas été faciles, tant **les salariés ont exprimé avec émotion** des conditions de travail "difficiles", "dégradées", "éprouvantes".

Ce fut cependant déjà une première victoire : la libération de la parole des collègues qui ont eu le courage de se confier, sans risque de se voir reprocher leurs propos ou que ces derniers soient jugés anxiogènes.

**La CGT remercie tous les collègues ayant participé à l'enquête.**

Nous nous félicitons que la Représentante de la Direction ait abouti aux mêmes conclusions que nous à l'issue de cette enquête, même s'il aura fallu 18 mois de lutte de chaque instant pour parvenir à une prise de conscience (cf notre tract de août 2020 <https://www.cgt-matmut.fr/mpj-bienveillance-accompagnement-et-respect/>).

Les constats sont les suivants :

- Une charge de travail intensifiée par l'accroissement de l'activité, de nouvelles consignes, ainsi qu'une industrialisation du travail;
- Une perte d'intérêt juridique du métier ainsi qu'une standardisation du fait des nouveaux process;
- Des heures supplémentaires non comptabilisées, non déclarées, non payées/récupérées;
- Des salaires d'embauche pratiqués depuis 2016 jugés insuffisants;
- Une forte proportion « d'appels dossier » accrue par les retards en gestion;
- Des appels de « relance » incessants qui augmentent le retard;
- Des outils informatiques inadaptés qui accroissent la charge de travail, sans valeur ajoutée;
- Le service proposé s'est orienté vers un traitement de masse.



"JE TRAVAILLE A UN RYTHME EFFRENE"; "J'AI L'IMPRESSION D'ÊTRE TOUT LE TEMPS SOUS L'EAU"  
; "ON COURT APRES L'ACHEVEMENT DES DOSSIERS"; "JE NE VOIS PAS D'ISSUE, JE NE POURRAI PAS TENIR CE RYTHME LONGTEMPS"; "JE SURVOLE LES DOSSIERS, JE FAIS CE QU'ON ME DEMANDE : GESTION LIGHT, MISSIONS LIGHT, J'EN SUIS MALADE".

constats occasionnant chez les collègues interrogés : stress, souffrance, épuisement, pleurs, perte de sens du métier, accroissement des arrêts maladie.

A l'issue des entretiens, un compte rendu d'enquête de pas moins de 30 pages a été rédigé (que nous tenons à votre disposition sur simple demande), envoyé à la Direction et présenté aux membres de la commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT) le 26 janvier dernier, au cours de laquelle la Direction fut très attentive. Nous avons également envoyé ce rapport à l'inspection du travail et au préventeur de santé de la CARSAT.

Prochaine étape :

**un CSE extraordinaire se réunira en février prochain, réunion au cours de laquelle l'entreprise se positionnera sur chacune des préconisations issues de cette enquête.**

Les élus devront à leur tour émettre un avis.



Nous espérons le soutien de toutes les organisations syndicales pour la défense des conditions de travail de nos collègues MPJ.

Si nous ne doutons pas des positions de certaines qui nous ont déjà soutenues lors de la réunion de la CSSCT, nous déplorons toutefois le discours d'une élue CFE-CGC, pourtant référente harcèlement, qui s'est interrogée devant la Direction sur le bien fondé de ce droit d'alerte. Les collègues en souffrance apprécieront ...

**La CGT sera vigilante sur la mise en place de véritables actions efficaces et rapides, comme annoncé par la Direction, et fera en sorte que cette enquête améliore de façon visible et durable les conditions de travail de tous les salariés de cette filiale.**

#### Les principales préconisations issues de l'enquête :

- Embauches en CDI et remplacement automatique de tous les départs afin de permettre un doublement du nombre de juristes conseils et diminuer le stock de dossiers à 350 par personne, nombre qui a été jugé comme acceptable par ces derniers;
- Embauches de personnel qui assurera les tâches administratives créées par la GED et les appels entrants;
- Création d'une équipe de juristes volants sur le plan national dédiée au remplacement des absences;
- Augmentation du temps de wrap-up à 6 minutes et permettre aux juristes conseils de consacrer un temps quotidien à la veille juridique;
- Récupération/paiement des heures supplémentaires effectuées;
- Suppression des écarts de rémunération en fonction de la date d'entrée dans l'entreprise (avant et après 2016);
- Création d'un parcours professionnel s'agissant des salariés ne se retrouvant plus dans leur nouveau métier suite à la réorganisation de la Protection Juridique.

#### VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA CGT MATMUT POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Comme le disait Sénèque, "Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles".

Nous nous engageons au service du collectif.

Vos élus sont à votre disposition pour vous répondre et relayer vos interrogations auprès de notre Direction. Vos élus MPJ :

- Annaïg Allano
- Emmanuelle Délié
- Charlie Farineau

**Votre Délégué Syndical Référent**  
Ludovic Barroin



Téléphone : 06 64 74 04 22  
Email : [contact@cgt-matmut.fr](mailto:contact@cgt-matmut.fr)  
Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt-matmut.fr](http://www.cgt-matmut.fr)

**CGT**  
M A T M U